

Association Perrine Samson



**HÉBERGEMENT PERMANENT  
HÉBERGEMENT TEMPORAIRE**

# LIVRET D'ACCUEIL

RÉSIDENT

**ASSOCIATION PERRINE SAMSON**  
**Maison Ste Famille**



[www.ehpad-saintefamille.fr](http://www.ehpad-saintefamille.fr)



Association Perrine Samson



EHPAD Sainte Famille



# SOMMAIRE



05

Accueil



06

L'établissement



12

L'hébergement

14

Les prestations

16

Informations  
familles et résidents



19

Les professionnels

20

Recommandations



21

Informations  
complémentaires



CE LIVRET A ÉTÉ ÉLABORÉ  
CONFORMÉMENT À LA LOI 2002-2  
SUR LES INSTITUTIONS SOCIALES  
ET MÉDICO-SOCIALES.

Ce livret d'accueil a pour mission de  
vous faire connaître le  
fonctionnement de notre maison  
afin de faciliter votre adaptation.

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'administration de l'association Perrine SAMSON, la Direction et le personnel vous souhaitent bienvenue.

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre intention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant votre séjour au sein de notre Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), la Maison Sainte Famille.

L'association Perrine SAMSON prône des valeurs d'hospitalité, d'accueil et d'égalité de traitement afin de faire vivre le lien social pour : « **Accueillir et accompagner dans un esprit fraternel les personnes âgées et les personnes fragilisées à revenus modestes de nos territoires** »

De fait, dans sa pratique quotidienne de l'accueil, la maison Sainte Famille :

- Reçoit toute personne sans discrimination.
- Œuvre pour la prise en compte de la personne dans sa globalité.
- Respecte le droit à la dignité des personnes jusqu'au bout de la vie.
- Privilégie un mode relationnel favorisant la réciprocité, l'entraide, l'empathie et le non-jugement entre les parties prenantes.

Ainsi, la maison Sainte Famille ambitionne d'être « **un lieu de vie où l'on soigne et non un lieu de soin où l'on vit** ».

Cette volonté se traduit concrètement par la promotion d'un accompagnement bienveillant, chaleureux et familial qui permet à chaque personne de se sentir accueillie et sécurisée « comme à la maison » dans un environnement préservé, selon le principe par lequel « toute personne âgée est unique et a de la valeur ».

Pour la mise en œuvre de ses objectifs, l'équipe de la maison Sainte Famille souhaite attirer votre attention sur les points suivants :

Lieu de vie avant tout, la maison Sainte Famille privilégie le développement de la personne afin de rendre chaque résident acteur de sa vie au maximum de ses capacités. L'avis de nos résidents est systématiquement requis. Nous vous remercions de vous impliquer au maximum dans l'animation de la vie quotidienne de l'établissement.

Le respect de la vie communautaire et du plein exercice des droits fondamentaux des personnes résidentes doit vous permettre de vivre parmi les autres dans le respect de vos différences réciproques. Sachez aussi que des sœurs résidentes vivent dans notre établissement en poursuivant une vie religieuse que nous vous demandons de respecter, voire d'y participer si vous le souhaitez.

La solidarité au sein de notre maison est construite sur la base de ces règles de vie auxquelles nous sommes particulièrement attachés.

Ce document a été élaboré conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles et à la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médicosociale. Plus précisément, son contenu reprend les dispositions de la circulaire n°138 DGAS du 24 mars 004, relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L.311-4 du C.A.S.F

Ce livret a reçu l'avis favorable du Conseil de la Vie Sociale (CVS) de l'établissement. Il a ensuite été adopté par le Conseil d'administration.

L'ensemble de l'équipe se tient à votre écoute et est disposé à répondre à vos interrogations. C'est avec un immense plaisir que nous vous accueillons parmi nous.

Marc DE BEAULIEU  
Directeur

SITUATION

# Histoire de la maison

**1929**

La Maison Sainte Famille est fondée par la Congrégation des Filles de Jésus. Appelée à l'origine "Maison de Repos", elle a d'abord eu vocation à accueillir les religieuses malades et âgées.



**1998**

Des travaux importants ont été réalisés pour adapter la maison Sainte Famille à l'accueil de personnes âgées dépendantes.

**1ER AVRIL 2004**

Transformation de la maison Sainte Famille en EHPAD avec la signature d'une convention tripartite.



**1ER JANVIER 1995**

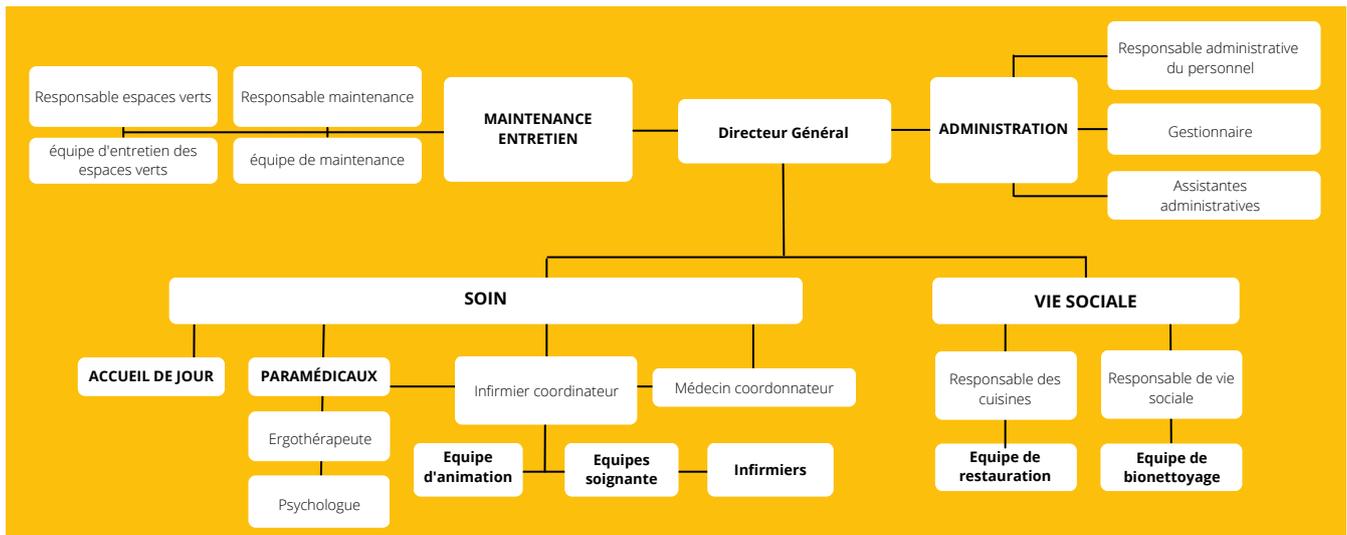
L'association Perrine Samson a été créée. Association loi 1901, son conseil d'administration est composé de religieuses et de personnes laïques.

**JANVIER 2004**

L'association se voit confier la gestion de la maison Sainte Famille à Plumelin,

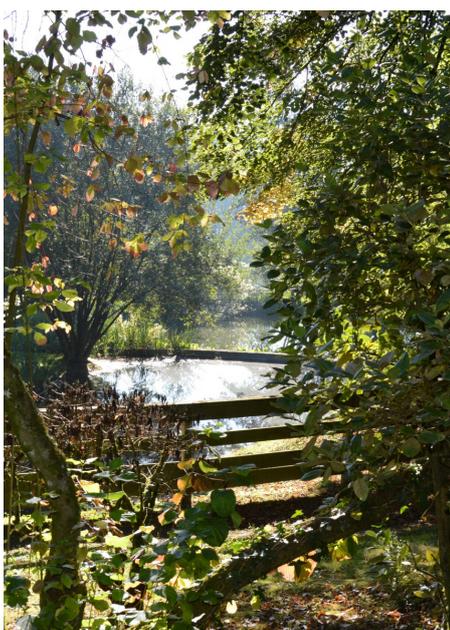


**ORGANIGRAMME DE LA MAISON SAINTE FAMILLE**

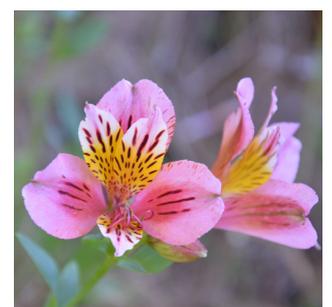


**LE PARC**

L’EHPAD Sainte Famille est implanté au cœur d’un écrin de verdure arboré et fleuri de 10 hectares. Le site de Kermaria se présente comme un exemple de biodiversité où plantes et animaux peuvent cohabiter. En effet, le parc est entretenu dans le respect de l’environnement et de la biodiversité, sans produits phytosanitaires, conformément à notre agenda 21. Les plantes y sont répertoriées grâce à un inventaire végétal.



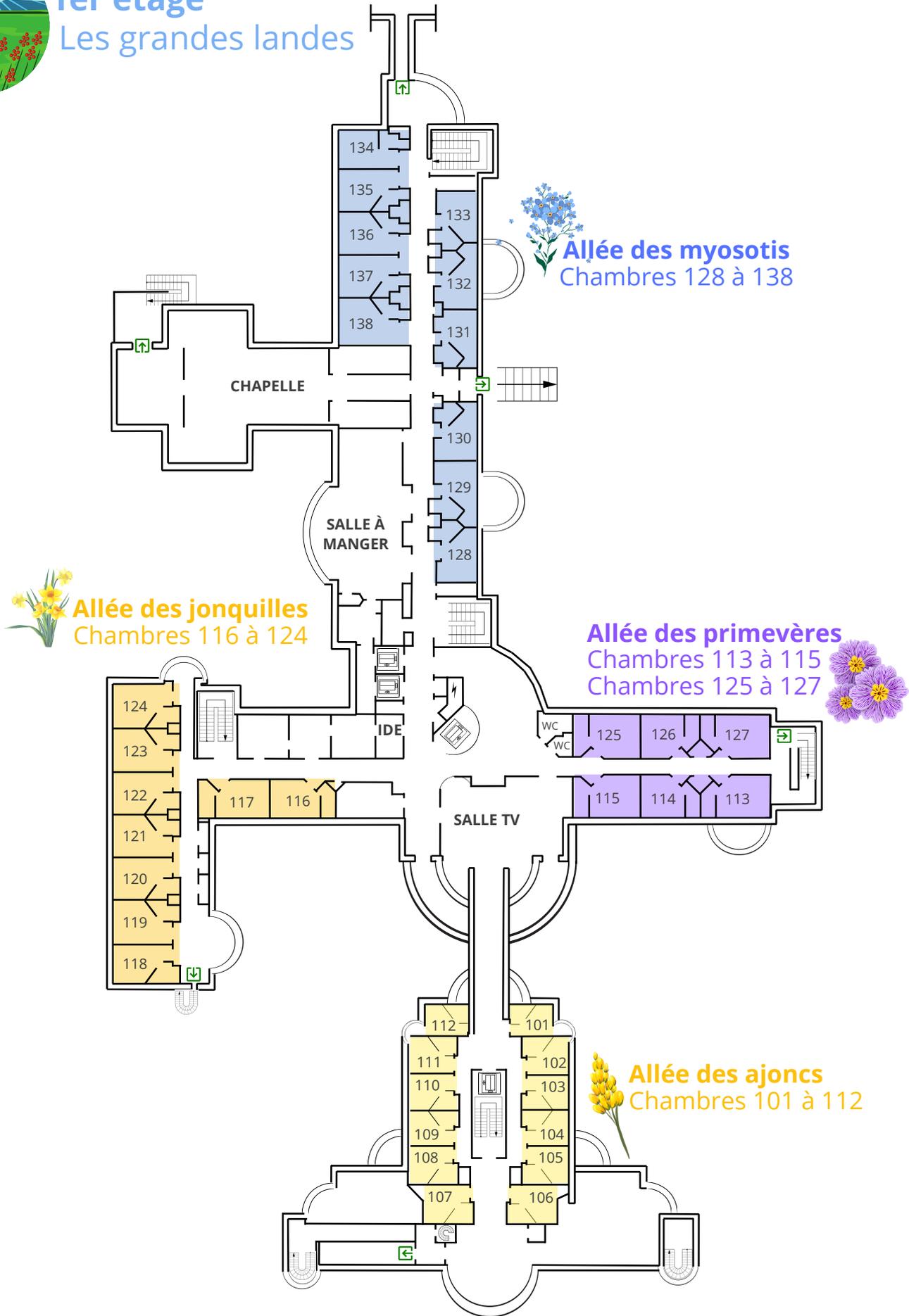
Le parc dispose d’une cour centrale accessible avec une pergola, un jeu de boules et un parcours santé. En vous promenant, vous pourrez même y découvrir des nichoirs, un hôtel à insectes et un étang.



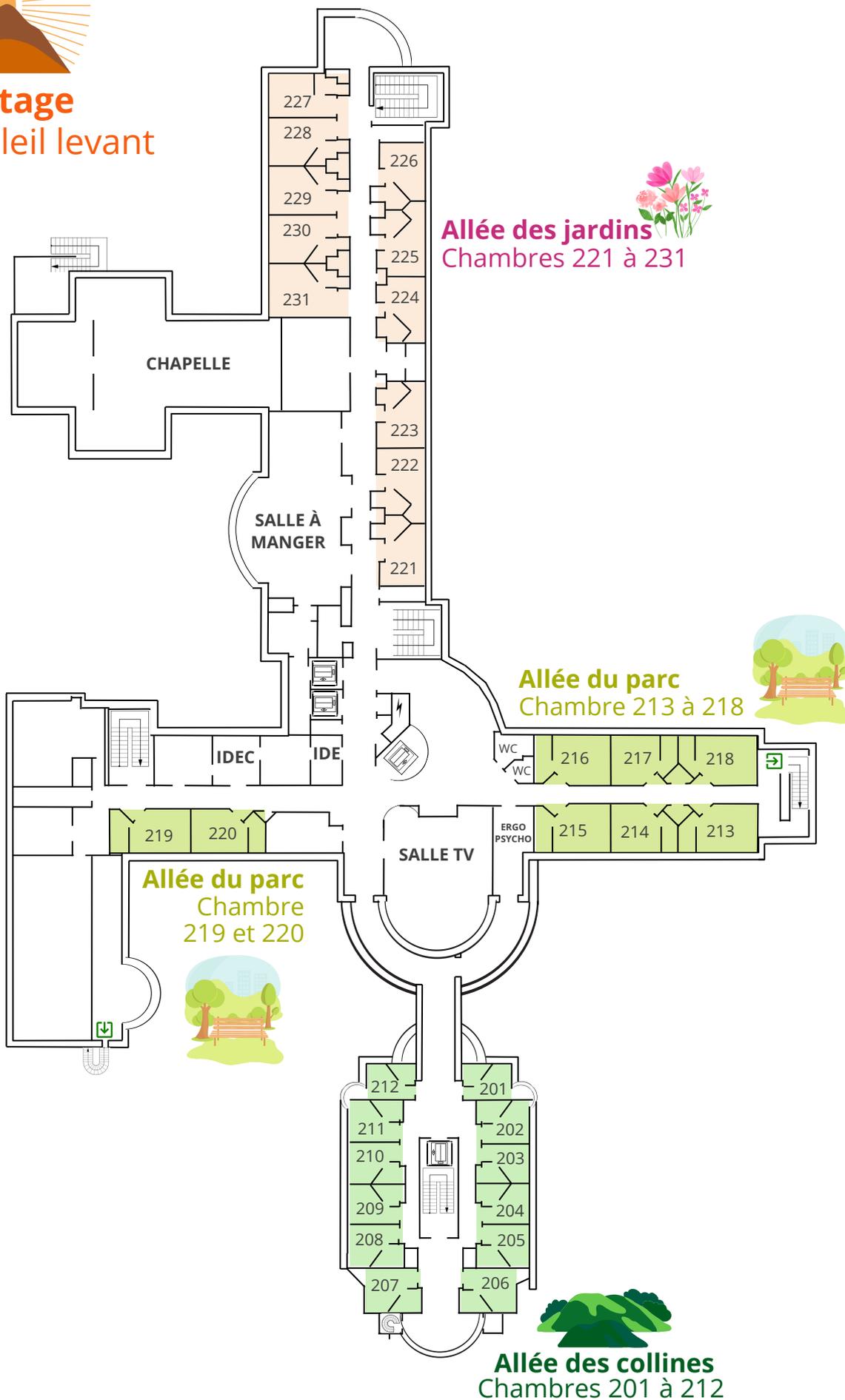




# 1er étage Les grandes landes

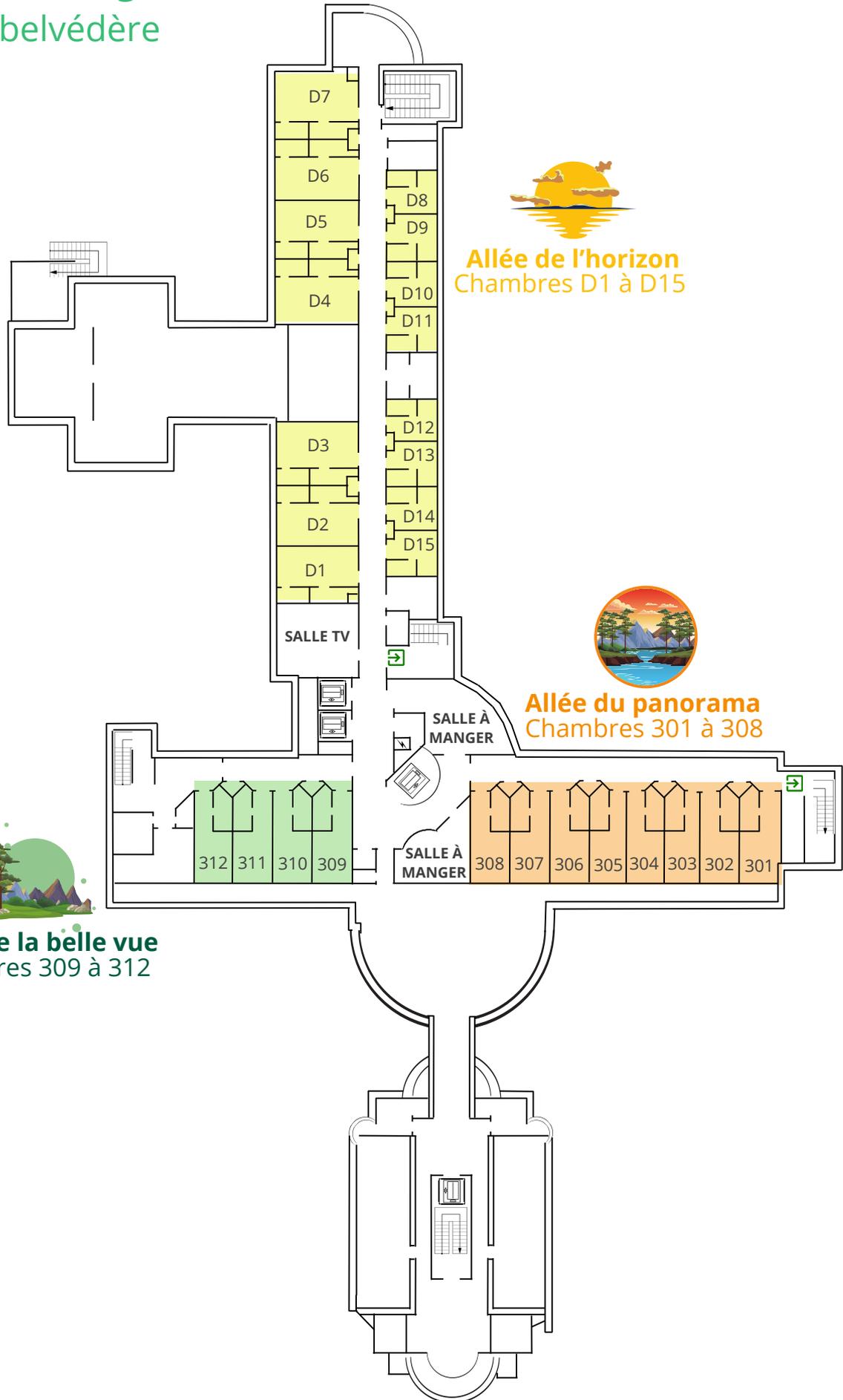


2ème étage  
Le soleil levant





3ème étage  
Le belvédère



Allée de la belle vue  
Chambres 309 à 312

Allée de l'horizon  
Chambres D1 à D15

Allée du panorama  
Chambres 301 à 308

## PROCÉDURE



Pour une admission à la Maison Sainte Famille, il faut tout d'abord compléter le dossier unique de pré-inscription (*cerfa n°14732\*03*) en indiquant quel est le type d'hébergement souhaité. Pour valider l'inscription, le dossier doit nous être retourné complet. Les demandes sont examinées par le Médecin Coordonnateur et l'Infirmier Coordinateur afin d'évaluer l'aspect médical et le degré d'urgence.



## AVIS MÉDICAL

Si la partie médicale est validée, le dossier est alors inscrit sur notre liste d'attente. Il n'y a pas d'ordre de priorité mais l'aspect médical est pris en compte. Les délais varient en fonction des mouvements dans l'établissement.

## VISITE D'ADMISSION



Lorsque l'admission est prononcée, une rencontre préalable est fortement recommandée, chaque fois que cela est possible, que ce soit à domicile ou dans l'établissement.



## HÉBERGEMENT

La Maison Sainte Famille est le lieu de vie du résident. Le personnel respecte autant que possible les rythmes et les souhaits de chacun.

## PERSONNALISATION DES CHAMBRES



Il est possible d'apporter vos propres meubles. En revanche, ils doivent être d'une taille raisonnable afin d'assurer la continuité des soins. Le mobilier proposé par l'établissement sera donc remplacé par le mobilier du résident. Vous pouvez bien sûr apporter vos effets personnels : photos, cadres, accessoires ... Les animaux ne sont pas autorisés dans l'établissement.

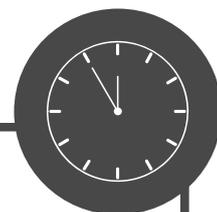


## REPAS

La vie en collectivité impose cependant des horaires pour les repas qui sont servis aux heures suivantes :

- le petit déjeuner à partir de 8h00
- le déjeuner à partir 12h00
- le goûter à partir 15h45
- le dîner à partir 18h30

## ORGANISATION



Le déjeuner et le dîner se prennent autant que possible en salle à manger, sauf contre-indication médicale, et le petit-déjeuner est servi dans les chambres. Le début de la matinée est consacré aux soins et à l'aide à la personne (toilette, soins infirmiers).

## ANIMATION - ACCOMPAGNEMENT



A la Sainte Famille, l'animation prend une place centrale dans la vie quotidienne de l'établissement. L'objectif principal est le maintien de la vie sociale en proposant des **activités adaptées à chaque personne et qui correspondent à leurs attentes**. En effet, ce service permet de rompre l'isolement des personnes, de créer des liens avec les autres résidents et leurs familles, de valoriser son image et de maintenir les aptitudes.



L'établissement propose des activités quotidiennes le matin **de 10h45 à 12h00** et l'après-midi **de 14h45 à 16h00**. Les animateurs proposent des activités individuelles, en petits groupes ou en collectif afin que chaque personne trouve sa place et se sente intégrée.

Egalement, la notion de plaisir est recherché dans chaque animation. Le service travaille en lien avec le **Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)** de chaque résident.



### ANIMATIONS DE GROUPE :

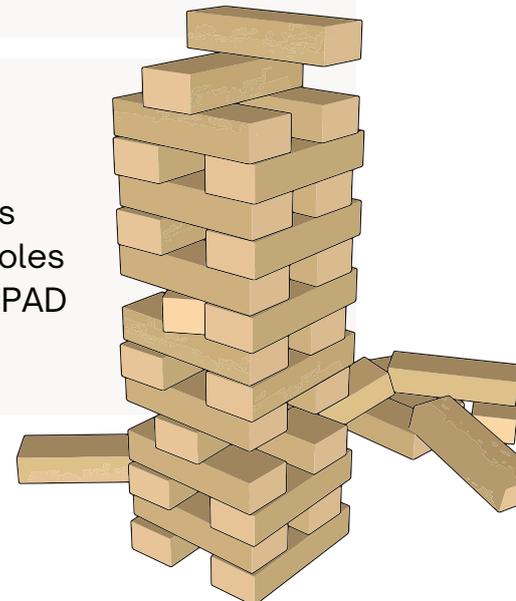
- Chorale
- Concerts
- Spectacles
- Olympiades
- Gym douce
- Sport adapté
- Quizz
- Loto
- Jeux de société
- Epluchage de légumes
- Repas partagés
- Lecture

### ANIMATIONS INDIVIDUELLES :

- Snoezelen
- Soins thérapeutiques
- Jeux de mémoire
- Motomed
- Lunettes 3D
- Jardinage

### SORTIES :

- Musées
- Promenades
- Visites d'écoles
- Visites d'EHPAD



## LES SERVICES PROPOSÉS



### COIFFEUR

Un salon de coiffure est à la disposition des résidents au rez-de-chaussée et est **ouvert du lundi au vendredi les après-midis**. Le service est assuré par des coiffeuses diplômées du Brevet Professionnel, s'engageant à respecter un cahier des charges. Néanmoins, **le résident a la possibilité de choisir un coiffeur extérieur**. Le rendez-vous est pris auprès du personnel. Au besoin, l'équipe de soins assure la coordination de la prestation. La facturation est établie par le coiffeur nominativement au résident ou à son entourage qui en assure le règlement.



### TÉLÉVISION & WIFI

Chaque chambre est équipée d'une prise de télévision. **Les téléviseurs sont à fournir par le résident**. Un réseau WIFI est disponible pour les familles et résidents.



### BLANCHISSERIE

Les vêtements fournis par le résident seront identifiés au nom et prénom. **La prestation d'entretien est incluse dans le tarif d'hébergement et réalisée par notre blanchisserie**. Le linge domestique (draps, serviettes de toilette, serviettes de table...) est fourni et entretenu par l'établissement.



### TÉLÉPHONE

Le résident qui le souhaite peut obtenir une ligne directe sur demande auprès du secrétariat. La facturation lui sera adressée mensuellement. **Elle comprend un abonnement de 10€, une ouverture de ligne (10€ en temporaire ou 15€ en permanent) et les consommations du mois**. La maison tient à votre disposition des téléphones moyennant un paiement de 20€.



### COURRIER ET JOURNAUX

Le courrier et journaux sont **distribués tous les jours** dans la matinée. Le courrier à expédier est à transmettre à l'accueil. **La levée s'effectue à 16h00**. Des journaux et magazines sont à la disposition des résidents dans les étages. Les personnes, qui le souhaitent, peuvent souscrire à leur charge des abonnements personnels. Une adresse est communiquée à chaque résident.



### CULTE

Une chapelle est située au 1er étage. **Une messe y est célébrée chaque semaine, le lundi à 11h00**. Pour ceux qui le souhaitent, un service d'aumônerie est proposé dans l'établissement dans le respect des pratiques et autres religions.



## TARIFICATION

Le dépôt de garantie est fixé à une fois le tarif mensuel d'hébergement qui reste à la charge de la personne hébergée. Ce dépôt de garantie est destiné au remboursement des éventuelles dégradations de la chambre (état des lieux), des espaces communs ou en cas de défaut de paiement. Il est facturé sur la première facture d'hébergement, et il sera restitué à la personne accueillie dans un délais de 30 jours après la résiliation du contrat, déduction faite des sommes éventuellement dues.

Dans le cas de l'hébergement temporaire, le montant du dépôt de garantie est fixé à 10% du montant du contrat de séjour initial (hors prolongations éventuelles).

### INFORMATIONS PRATIQUES

ABRÉVIATION	DESCRIPTION DU SERVICE	N° DE TÉLÉPHONE
CAF	Caisse d'Allocations Familiales	08 10 25 56 10
MSA	Mutualité Sociale Agricole (Locminé)	02 97 46 52 52
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	Mairie de votre commune de résidence

#### Espace Autonomie Santé Centre-Bretagne :

L'Espace Autonomie Santé informe, conseille et accompagne les personnes âgées ou en situation de handicap dans leur parcours de santé. *Pour plus de renseignements : [www.espaceautonomiesante.fr](http://www.espaceautonomiesante.fr) ou au 02.97.25.35.37. Permanences sur Locminé au SSIAD les vendredis matins (RDV uniquement)*

### AIDES FINANCIERES (€)

*Des aides au financement de l'hébergement peuvent être sollicitées*

#### Section Dépendance

<b>APA</b>	<b>Allocation Personnalisée d'Autonomie</b> <i>Cette aide est attribuée à tous les résidents selon leur autonomie. Elle est perçue par l'établissement sous forme de dotation globale. Le ticket modérateur est à la charge du résident (reste à charge).</i>
------------	--

#### Section Hébergement

<b>APL</b>	<b>Aide Personnalisée au Logement</b> <i>Sous condition de ressources. Elle est déduite de la facture hébergement.</i>
<b>ASH</b>	<b>Aide Sociale à l'Hébergement</b> <i>Sous condition de ressources. Elle vient en atténuation de la facture hébergement. /!\ Reprise sur succession.</i>
<b>Chèque énergie</b>	<i>Sous condition de ressources. Le chèque est déduit de la facture hébergement.</i>



## VISITES ET SORTIES

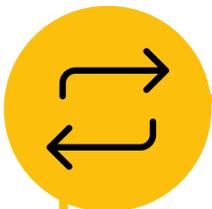
Les visites sont **libres de 11h à 18h30**. Lors de toute visite, il est recommandé de se présenter à l'accueil, afin de prévenir l'intrusion de personnes qui n'ont aucune raison de pénétrer dans l'établissement.

**Si une sortie à l'extérieur est prévue (en dehors de la propriété)**, il vous est demandé de le signaler à l'infirmier du service et à l'accueil. Pour des sorties plus longues avec absence aux repas, il convient de **prévenir le secrétariat au plus tard la veille**. Pour des absences prolongées, demander les consignes concernant le traitement et les soins à assurer à l'infirmier du service.



## REPAS EN FAMILLE

Des repas peuvent être servis aux familles. Pour cela, vous devez en **faire la demande auprès du secrétariat au moins 72h à l'avance**. Ils sont servis dans la cafétéria au rez-de-chaussée de la maison selon une organisation définie. Le repas doit être payé en amont au secrétariat. Cette prestation dépend de la situation sanitaire dans l'établissement.



## RÉSILIATION

Il vous est possible de quitter l'établissement en résiliant votre contrat selon les modalités prévues dans ce dernier. **Le préavis notifié par lettre recommandée avec accusé de réception est de un mois.**



## MESURES EXCEPTIONNELLES

Dans le cadre de l'accompagnement en fin de vie, les membres de la famille sont invités à entourer leur proche. L'accès à l'établissement est dans ce cas **adapté aux demandes des proches**.

## ACCOMPAGNEMENT FIN DE VIE

Il vous est possible de nous parler à tout moment de vos souhaits relatifs à l'organisation des obsèques.





## PARTICIPATION DES RÉSIDENTS ET DES FAMILLES

Conformément aux dispositions de la loi révisant l'action sociale et médico-sociale (loi du 2 janvier 2002), **un conseil de la vie sociale est mis en place**. La liste des membres est affichée à l'accueil.

**La participation des familles à la vie de l'établissement facilite l'adaptation des résidents à la vie collective** et fournit un lieu d'échanges qui permet d'ajuster les rôles complémentaires des professionnels et de la famille.

Les familles sont invitées à rencontrer la Direction ou l'équipe de coordination pour les questions relatives à leur parent. Pour les questions d'ordre médical, les familles peuvent aussi prendre rendez-vous avec le Médecin Coordonnateur lors de ses permanences ou avec leur médecin traitant.



## LE CONSEIL DE VIE SOCIALE, C'EST QUOI ?



L'objectif est de "mettre autour de la table" l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie de la Résidence en plaçant au cœur du dispositif la personne accueillie dans l'établissement. Le CVS mélange donc les les acteurs et c'est ce qui fait sa richesse et sa force : représentants des résidents, représentants des familles, représentants des professionnels de l'établissement, représentant de l'organisme gestionnaire.

C'est un lieu privilégié d'échanges, de dialogues, de consultations et de résolutions des difficultés, dans un champ d'intervention précisé par le texte de la loi.



## ACCUEIL & SECRÉTARIAT

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00



## TENUES DES PROFESSIONNELS

- Le personnel soignant :
  - Les infirmiers coordinateurs : **en bleu marine**
  - Les infirmiers : **en jaune et blanc**
  - Les aides-soignants et agent de soins : **en bleu turquoise et blanc**



- Le personnel paramédical :
  - La psychologue et l'ergothérapeute : **en rose**



- Les agents de vie sociale :
  - Les agents de bionettoyage et de blanchisserie : **en vert clair et blanc**
  - Le personnel de restauration : **en bordeaux et blanc**
  - Les animateurs : **en vert pomme**



- Les agents ponctuels :
  - Les remplaçants, stagiaires, intérimaires,... : **en blanc**



## SECRET MÉDICAL ET SECRET PROFESSIONNEL

Les renseignements d'ordre médical sont consignés de manière confidentielle et sont **protégés par le secret médical**. Les autres données touchant aux personnes hébergées sont protégées par le **secret professionnel** auquel sont soumis tous les membres du personnel. La personne accueillie a été informée que l'obtention, la collecte et l'utilisation des informations par l'établissement la concernant, ont été rendue nécessaires pour l'exécution de son contrat de séjour et le respect de ses obligations légales et réglementaires par l'établissement et qu'il ne traitera pas de données à d'autres fins.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous trouverez en annexe et dans le tableau d'affichage à l'entrée de l'établissement, **l'arrêté co-signé du 18 octobre 2013** désignant les personnalités qualifiées susceptibles d'être sollicitées par les usagers en vue de faire valoir leurs droits dans les établissements et services sanitaires et médico-sociaux.

## RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Afin de préserver la quiétude de chacun et le bon fonctionnement de la maison, il est demandé :

-  De respecter la tranquillité des lieux
-  De se conformer aux consignes d'hygiène et de sécurité
-  De ne pas fumer et/ou vapoter dans l'établissement (loi de février 2007)
-  De ne pas conserver de boissons alcoolisées en chambre. Pour célébrer un anniversaire ou un évènement particulier, la réception se fait dans la cafétéria au rez-de-chaussée



Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter notre site internet :  
**[www.ehpad-saintefamille.fr](http://www.ehpad-saintefamille.fr)**

*N'hésitez surtout pas à nous contacter  
et même à venir nous voir ! Convivialité  
et bonne humeur sont nos devises.*



# L'Agenda 21



1



## Eco pâturage et biodiversité



moutons, poules et abeilles, maraîchage biologique et lien direct avec la restauration et l'animation

2



## Plantation d'arbres fruitiers

répertorier la faune et la flore des parcs



## Atlas de la biodiversité

moutons, poules et abeilles, maraîchage biologique et lien direct avec la restauration et l'animation

4

## Expositions



5



## Conférences

sur la biodiversité et le développement soutenable



6



## Récupération

de l'eau de pluie des toitures, biodéchets

7

## Audit et réflexion

sur les sources d'énergie



Et plein d'autres actions du quotidien : utilisation d'huiles essentielles pour le bien-être des résidents, réduction de la pollution lumineuse nocturne, lutte contre le gaspillage alimentaire, ...

L'objectif principal étant de redonner de la vie sur les sites de Kermaria et du Bouëtiez, et de protéger la vie sous toutes ses formes.





Maison Sainte-Famille